

# Les Ours de Villard-de-Lans

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### SAISON SPORTIVE 2023/2024



#### INFORMATIONS PRATIQUES 2023/2024

Votre licence fédérale 2022-2023 arrive à échéance le 31 Août prochain, et vous ne serez plus assuré au-delà de cette date. Ci-dessous les éléments du dossier d'inscription pour la saison 2023-2024 à compléter et à remettre, accompagnés du règlement.

Pour la saison à venir comme pour la saison passée, pour des raisons de praticité et afin de faciliter le travail des bénévoles, l'inscription se fera en ligne et le paiement en ligne ou au club des sports, selon la procédure et modalités détaillées plus loin.

En parallèle et en plus du dossier club, comme depuis 3 ans maintenant, le joueur devra s'inscrire directement en ligne via le logiciel de gestion des licences mis en place par la FFHG selon la procédure détaillée plus loin.

Cette démarche pourra être réalisée par le club à leur demande pour **les nouveaux licenciés**.

**Les personnes déjà licenciées, tout comme celles nouvellement licenciées, doivent compléter le formulaire d'inscription en ligne compris dépôt des pièces jointes remplies, signées et scannées, au plus tôt avant le jeudi 31 aout inclus pour pouvoir continuer à s'entraîner sur la glace à partir du vendredi 1<sup>er</sup> septembre.**

**Les nouveaux licenciés bénéficient de 3 essais gratuits.** Au-delà de cette période, il faudra retourner un dossier d'inscription pour pouvoir continuer l'activité.

Renseignements complémentaires :

Bureau du Club des Sports      116, Chemin de la Patinoire - 38250 Villard de Lans  
Tel : 04-76-95-99-77  
mail : [villard.hockey-lesours@wanadoo.fr](mailto:villard.hockey-lesours@wanadoo.fr) et/ou [cs.villard-de-lans@wanadoo.fr](mailto:cs.villard-de-lans@wanadoo.fr)  
Horaires d'ouverture :      du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h30  
le samedi de 9h00 à 12h30

#### SITE INTERNET / COMMUNICATION / INSCRIPTION 2023/2024

Depuis 3 ans maintenant, le club s'est doté d'un nouveau site internet. Il possède une interface « gestion sportive des équipes », permettant de répertorier les calendriers des matchs par catégorie, les tournois, les plannings entraînements,... mais aussi de gérer les convocations, l'organisation des déplacements, des tournois et événements divers,... Il possède également entre autres une interface inscription et paiement.

Dans la continuité de la saison passée, la volonté du club est d'exploiter cet outil au maximum de son potentiel afin de faciliter la communication entre dirigeants du club, entraîneurs, responsables d'équipes et licenciés pour le confort de tous.

Cette saison encore, afin de centraliser toutes les démarches, dans un souci d'économie de temps et d'efficacité pour les bénévoles en charge de la gestion des licences, l'inscription sera dématérialisée et réalisée via un formulaire sur le site.

Pour cela il faut créer un compte et activer son espace personnel selon la procédure indiquée sur le document « Aide création compte kalisport » joint au dossier, ou se connecter à son espace si vous en avez déjà un.

Si vous avez plusieurs enfants consulter le document « Aide lier plusieurs comptes kalisport » également joint au dossier.

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE PRISE OU RENOUVELLEMENT LICENCE POUR LES MAJEURS 2023/2024**

A compter du 1er juillet 2017, le renouvellement de la licence n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans).

Cas du licencié ayant un certificat médical postérieur à 2020 :

- Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699\*01, disponible dans le présent dossier, et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire.
- Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même) ;
- Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

Cas du licencié ayant un certificat médical antérieur à 2020 :

- Le licencié est tenu, pour voir sa licence renouvelée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du hockey sur glace de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

## **RAPPEL REGLEMENTAIRE PRISE OU RENOUVELLEMENT LICENCE POUR LES MINEURS 2023/2024**

En application du décret n° 2021-564 paru le 7 mai 2021, relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence sportive, les mineurs n'ont plus besoin de fournir un certificat médical. Le certificat médical est remplacé par un questionnaire équivalant à une attestation parentale dans le cadre d'une prise ou d'un renouvellement de licence.

A noter que la production d'un tel certificat demeure obligatoire dès lors que la réponse au questionnaire de santé du mineur conduit à un examen médical.

Si le représentant légal du licencié(e) ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu, pour voir la licence délivrée, de fournir un certificat de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée daté de moins de 6 mois (en compétition le cas échéant).

Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent collecter que la présente attestation (et non le questionnaire lui-même).

## **SURCLASSEMENT / SOUS CLASSEMENT 2023/2024**

Il est demandé aux enfants des années d'âges 2015, 2013, 2011, 2009, 2008, 2007, 2006, 2005 et 2004 de remplir le dossier de sur classement, ce qui leur permettra de pouvoir évoluer dans la catégorie supérieure. Leur intégration se fera au cas par cas de façon progressive suivant leur niveau et leurs aptitudes et leurs capacités physiques.

Il est demandé aux filles à partir de U15, de remplir un dossier de sous classement, ce qui leur permettra de pouvoir évoluer dans la catégorie inférieure.

Il est demandé aux joueurs de l'année d'âge 2003 identifiés, de remplir le dossier de sous classement spécifique à leur année d'âge.

Les demandes de sur classement /sous classement, seront effectuées par le club à réception du dossier rempli par le médecin, signé et déposé sur le formulaire en ligne.

## **TRANSFERT / MUTATION 2023/2024**

Pour un transfert, la demande est faite par le club via le site de la FFHG.

En cas de déménagement, professionnel et/ou familial. Fournir obligatoirement au club des sports selon le cas :

- une preuve du déménagement familial (bail, quittance de loyer...)
- une preuve du déménagement professionnel (contrat de travail, attestation de mutation...)

Ces documents permettront au licencié de ne plus avoir le statut de muté.

## ASSURANCE FEDERALE 2023/2024

Le licencié doit obligatoirement souscrire au contrat d'assurance collectif individuelle accident (option A) proposé par la FFHG et qui le couvre en cas d'accident corporel. Le montant de la prime, pour l'option de base est compris dans le prix de la cotisation.

Il existe des options complémentaires optionnelles B ou C auxquelles le licencié peut adhérer. Elles lui seront proposées via un lien que vous obtiendrez dans le mail que la FFHG enverra suite à la validation de la licence. La souscription et le paiement se feront en directement ligne par le licencié.

## TARIFS 2023/2024

\*\*Les tarifs pour la saison 2023-2024, ont été revus à la hausse par rapport à la saison 2022-2023, avec des augmentations comprise en 10% et 20% selon le cas, pour pallier aux augmentations des cotisations fédérales, au coût des déplacements compris entretien de nos véhicules et voyage en grand bus pour les catégories concernées, et aux coût de fonctionnement divers. L'effort de participation du club afin de conserver des prix de pratique raisonnables reste malgré tout significatif.

### COTISATIONS LICENCE

Ecole de hockey	de 2019 à 2014	90.00 €
U9	2017 / 2016 / 2015	374.00 €
U11	2014 / 2013	539.00 €
U13	2012 / 2011	594.00 €
U15	2010 / 2009	649.00 €
U17	2008 / 2007	1140.00 €
U20	2006 / 2005 / 2004 / 2003	1140.00 €
D3		120.00 €
Loisirs C		298.00 €
Loisirs Z		298.00 €
Loisirs mixte		148.00 €
Dirigeants non pratiquant		60.00 €

### SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

6eme/5eme	275.00 €
4eme/3eme/2 <sup>nde</sup> /1ere/Terminale	495.00 €

\* les enfants inscrits aux SSS devront prendre une cotisation à l'UNSS

### SURCLASSEMENT

2013 / 2011 / 2009 / 2008 / 2007 / 2006 / 2005 / 2004	gratuit
2015	49.00 €

### TRANSFERTS (à la charge du joueur concerné – se rapprocher du secrétariat)

Senior compétition masculin	385.00 €
Senior compétition féminin	215.00 €
Loisirs	53.00 €
U17-U20	118.00 €
U11-U13-U15	53.00 €
U9	20.00 €

### LOCATION MATERIEL GARDIEN A PARTIR DE U15

Jambières / Bottes	225.00 €
Mitaine	65.00 €
Bouclier	45.00 €
Plastron	65.00 €

### CAUTION PRET OU LOCATION DE MATERIEL

Ecole de hockey	70.00 €
U9-U11-U13	350.00 €
Gardiens	700.00 €

## DETAIL DES PRESTATIONS COMPRISES DANS LA COTISATION HOCKEY MINEUR 2023/2024

Les heures et nombres d'entraînements ci-dessous pourront être modifiés selon les périodes de l'année et les indisponibilités de glace : événements ponctuels, horaires de séances publiques, vacances scolaires, travaux, ...

### Ecole de glace

De septembre à mai 1h45 d'entraînements hebdomadaires répartis en 2 séances

### Catégorie U9

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 2 séances + 1h00 d'activité hors glace  
6 tournois de ligue compris déplacement pour les 2015  
6 tournois de ligue compris déplacement pour les 2016  
4 plateaux ou tournois FAIR PLAYZIR pour les 2017

### Catégorie U11

De septembre à mai 3h30 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 1h00 d'activité hors glace  
8 tournois + 8 matchs organisés par la ligue compris déplacement pour les 2013  
8 tournois + 8 matchs organisés par la ligue compris déplacement pour les 2014  
Juin 2h00 d'activité hors glace

### Catégorie U13

De septembre à mai 3h30 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 1h00 d'activité hors glace  
1 équipe poule A ou C : 16 matchs + 3 tournois 3vs3 organisés par la ligue compris déplacement  
Juin 2h00 d'activité hors glace

### Catégorie U15

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 2h00 de hors glace  
Equipe 1 poule A : 18 matchs de championnat organisés par la ligue compris déplacement  
Equipe 2 poule C : 16 matchs de championnat organisés par la ligue compris déplacement  
4 tournois 3vs3 organisés par la ligue compris déplacement  
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

### Catégorie U17

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 3h00 de hors glace  
22 matchs de championnat (compris petit déjeuner déplacement)  
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

### Catégorie U20

De septembre à mai 3h00 d'entraînements par semaine répartis en 3 séances + 3h00 de hors glace  
20 matchs de championnat (compris petit déjeuner déplacement)  
Juin juillet août Activité hors glace et initiation PPG : planning et fréquence à définir selon les périodes

### Catégorie D3

De septembre à mai 16 matchs de championnat (compris déplacement)

### Catégorie LOISIRS C et Z

De septembre à mai 1h15 d'entraînements par semaine

### Catégorie LOISIRS MIXTE

De septembre à mai 1h15 d'entraînements par semaine hors location glace

### Section Sportive Scolaire 6ème - 5ème

De septembre à mai 1 séance de 1h30 d'entraînement par semaine programmée sur le temps scolaire  
Transport AR cité scolaire / patinoire  
1h30 d'étude surveillée au sein de l'établissement scolaire

### Section Sportive Scolaire 4ème - 3ème - 2de - 1ère - terminales

De septembre à mai 2 séances de 1h30 d'entraînement par semaine programmées sur le temps scolaire  
Transport AR cité scolaire / patinoire  
1 fois 1h30 d'étude surveillée au sein de l'établissement scolaire

### Gardiens toutes catégories

De septembre à mai 1 session d'entraînement spécifique par semaine

### Non inclus toutes catégories (cf information prise en charge transports/hébergement et phases finales)

- les frais d'inscription et de déplacement aux tournois amicaux rajoutés ;
- les repas et hébergements dans tous les cas (sauf organisation spécifique ponctuelle à l'initiative du club) ;
- les frais relatifs aux sélections diverses organisées par la LIGUE AURA, la zone SUD-EST ou la FFHG.

## PRET D'EQUIPEMENT / LOCATION GARDIEN 2023/2024

### Ecole de glace

Patins casques et crosses prêtés par le club. Le reste des protections (genouillères et coudières type roller) est à la charge des familles.

En fonction de la progression des enfants, un kit d'équipement comprenant jambières, cuissettes, épaulettes, coudières, gants, casque) sera prêté par le club.

### Joueurs et gardiens catégories U9 U11 U13

Une partie de l'équipement est prêté gratuitement aux joueurs (jambières, cuissettes, épaulettes, coudières, gants, casque) et aux gardiens (bottes, mitaine, bouclier, plastron, culotte, casque).

### Joueurs catégories U15 U17 U20

L'équipement est entièrement à la charge des familles.

### Gardiens catégories U15 U17 U20

Compte tenu du prix d'un équipement et dans un souci d'équité générale, une location annuelle sera proposée sur du matériel moyenne gamme neuf ou d'occasion en bon état, et conforme en terme de sécurité et de normes. Sont concernés par le prêt : jambières, mitaine, bouclier et plastron, le reste étant à la charge des familles. Pour information, le prix d'un set complet neuf mitaine-bouclier-bottes-plastron, est de 2000 €.

### Pour les enfants concernés par le prêt ou la location

Le matériel proposé par le club sera neuf ou d'occasion en très bon état, et dans tous les cas conforme en termes de sécurité et de normes (en fonction du stock disponible).

Le changement des pièces prêtées sera soumis à l'appréciation et à l'approbation du responsable matériel du club, aux 2 motifs exclusifs suivant : matériel trop petit, matériel détérioré n'assumant plus son rôle de protection.

Pour des questions d'hygiène, par ce qu'elles sont consommables ou parce qu'elles ne sont pas prêtées, les autres pièces restent à la charge des parents : patins, crosses, maillots et bas d'entraînement, sous-vêtements, gourdes, coquilles et protège-cou.

\*Une caution sera demandée au moment du prêt et remise au responsable matériel.

### Permanences

Des permanences pour le prêt et l'échange de matériel seront programmés en début de saison. Les horaires seront communiqués ultérieurement.

## ACHAT DE MATERIEL 2023/2024

Depuis la saison dernière, le club a conclu un partenariat avec la société **I.C.E.** et le magasin **LE VESTIAIRE** à Grenoble, afin de réaliser un dépôt de matériel.

Pour tout achat de matériel, vous pourrez vous rendre à la **BOUTIQUE DES OURS** qui vous proposera des tarifs avantageux et concurrentiels tout au long de l'année.

Les horaires d'ouverture et permanences seront communiquées au début de la saison et une journée de vente sera organisée courant septembre avec la présence du magasin **LE VESTIAIRE**.

## MATERIEL COMPLEMENTAIRE + TENUE DU CLUB 2023/2024

Il est demandé aux enfants évoluant dans les catégories U13, U15, U17 et U20 d'avoir un rouleau de massage pour la récupération qui restera dans les sacs de hockey en permanence et fera partie intégrante de l'équipement (environ 15 €).

Pour les enfants de toutes les catégories, le club souhaiterait que les enfants aient à minima, **mais sans aucun caractère obligatoire** : une veste du club, un survêtement du club et une tenue d'échauffement du club.

Les nouveaux modèles de textiles officiels sont disponibles :

- veste catégorie U17 U20 : VESTE ICEPEAK à 80 € disponible à la BOUTIQUE DES OURS aux horaires d'ouvertures ;
- veste autres catégories : VESTE ANDES MACRON à 55 € directement disponible sur la boutique en ligne ANDREAS SPORT;

- tenue d'échauffement (short/t-shirt/chaussettes) : PACK ECHAUFFEMENT MACRON à 44€ directement disponible sur la boutique en ligne ANDREAS SPORT ;
- survêtement : PACK DEPLACEMENT MACRON à 68€ directement disponible sur la boutique en ligne ANDREAS SPORT ;
- autres textiles directement disponibles sur la boutique en ligne ANDREAS SPORT.

Des séances d'essayage avant commande seront organisées à la patinoire.

Lien accès boutique en ligne : <https://andreasport-macron.fr/>, rubrique BOUTIQUE CLUB, puis choisir LES OURS DE VILLARD. Code à saisir si demande : OVL.

\* suite à vos commande en ligne des retraits groupés pourront être effectués par le club seront effectués, si vous ne voulez pas choisir l'option expédition et si vous ne souhaitez pas vous déplacer.

## REDUCTIONS / AIDES 2023/2024

Une réduction sera accordée dans les cas suivants et pour les personnes concernées :

- 1) Carte PASS REGION de la Région pour les lycéens : réduction de 30.00 €.
- 2) Carte TATTOO du département de l'Isère pour les collégiens : réduction de 60.00 €.
- 3) PASS'SPORT est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant mise en place par le Ministère des Sports pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2023 à juin 2024.

Le Pass'Sport s'adresse aux bénéficiaires :

- nés entre le 16/09/2005 et 31/12/2017 bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire ;
- nés entre le 01/06/2003 et 31/12/2017 bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- nés entre le 16/09/1992 et 31/12/2007 bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés

Courant juillet-août 2023, un email sera envoyé par le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques aux jeunes et aux familles éligibles. Cet email contiendra un code unique Pass'Sport permettant de bénéficier d'une déduction de 50€ au moment de l'inscription dans un club sportif éligible. Elles devront présenter ce code unique, avant le 31 décembre 2023, au moment de l'inscription, pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

\*Pour information, la Caf vous offre la possibilité d'obtenir une aide pour financer les frais d'adhésion et de licence (conditionnée au montant du quotient familial). En cas d'éligibilité, les formalités sont à effectuer par le demandeur.

## MODALITES DE REGLEMENT ADHESION 2023/2024

Pour la saison à venir, comme pour celle passée, pour des raisons de gestion administratives afin de faciliter le travail des bénévoles, les paiements se feront en ligne ou au club des sports selon le cas :

- Les paiements comptants se feront **obligatoirement** par virement en ligne au moment de l'inscription ou par CB au club des sports ;
- Les paiements échelonnés se feront **obligatoirement** en ligne au moment de l'inscription par prélèvement SEPA.

\*\*Les familles souhaitant effectuer tout ou partie du paiement en espèce ou en chèque vacances, devront se rendre au bureau du club des sports (le solde sera payé en CB sur place).

Les paiements par chèque **ne seront pas acceptés** pour les inscriptions car le temps de traitement, notamment pour les paiements en plusieurs fois, est vraiment trop important (pour des personnes bénévoles !).

Le paiement pourra être comptant ou échelonné jusque 6 fois sans frais :

- 1<sup>ère</sup> échéance au moment de l'achat ;
- échéances suivantes à la date anniversaire les mois suivants.

## MODALITES DE REGLEMENT MATERIEL 2023/2024

Chèque de Caution matériel :

- chèque à l'ordre de «LES OURS DE VILLARD-DE-LANS» remis au responsable matériel au moment du prêt et rendu en fin de saison après restitution du matériel.

Règlement location matériel pour les gardiens de but à partir de U15 :

- chèque à l'ordre de «LES OURS DE VILLARD-DE-LANS» ou espèce remis au responsable matériel au moment du prêt.